

## **Conseil Municipal du 16 juin 2015**

### **TRAVAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

Les membres du conseil municipal se sont déplacés pour constater que les travaux d'enrobé de la rue de l'Église sont ratés. En effet, l'entreprise DURAND a réalisé ces travaux vendredi dernier alors qu'il pleuvait.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de demander à ce que la partie gauche en montant la rue soit refaite et de missionner un expert pour constater pour le reste de la rue, une réserve sera mentionnée sur le PV de réception de chantier.

### **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune achète une parcelle de terrain cadastrée ZE 32 d'une surface de 35 à 60 ca appartenant à M. et Mme LEROYER, pour un montant de 4 500 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer l'acte de vente chez Me MALBOIS-POUPAS à Allonnes.

### **TRAVAUX CONNEXES**

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour les travaux d'aménagement du chemin pédestre, à savoir :

STPO pour les travaux de pelleteuse et fourniture de tuyaux d'un montant de HT	4 594.00 €
SAS GOURDEAU pour les clôtures. HT	8 900,00 €

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LBN**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ; VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 mai 2015 décidant d'inscrire dans ses autres compétences une habilitation statutaire sur l'instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme ;

« ACCEPTE, à l'unanimité, la modification des statuts sur l'inscription d'une habilitation statutaire telle que définie ci-dessus, à savoir :

#### **Article 2 – Autres compétences.**

Ajout de la mention suivante : Habilitation statutaire

Instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme

Le service unifié est géré par la Communauté de communes du Val de Sarthe.

### **DOCUMENT UNIQUE**

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal les différents types d'accompagnement dans la réalisation du document unique proposés par le Centre de Gestion.

Il est donc décidé de demander un devis pour l'accompagnement option n°1, à savoir préparation de la démarche + animation des EVRP + proposition de rédaction + réunion de remise.